

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2024-184
Occupation du domaine public
Rue des Fossés

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande en date du 3 septembre 2024 de la SAS JOBARD domiciliée 5 rue Pont Joli 21150 DARCEY ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La SAS JOBARD est autorisée à mettre en place un échafaudage et à stationner des véhicules sur une partie de la cour au 7 rue des Fossés, en raison de travaux de toiture, du 30 septembre au 4 octobre 2024 (plan en annexe).

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par la SAS JOBARD qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : La SAS JOBARD, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté.